



# ALLPHA : Arts, Lettres, Langues, Philosophie et Communication

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. ALLPHA : Arts, Lettres, Langues, Philosophie et Communication. 2010, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès - UT2J, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02035884

**HAL Id: hceres-02035884**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035884>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale n° 328  
« Arts, Lettres, Langues, Philosophie  
et Communication »  
de l'Université Toulouse 2 – Le Mirail



2010



# Membres du comité d'évaluation )

Président :

M. Jean Emile GOMBERT, Université Rennes 2

Experts :

M. Carle BONAFOUS-MURAT, Université Paris 3

Mme Anna GEPPERT, Université Paris 4

M. Michel MESSU, Université de Nantes

Mme Catherine NAUGRETTE, Université Paris 3

M. Tobias SCHEER, Université de Nice

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Olivier GALLAND



## Contexte général

Cette école doctorale pluridisciplinaire (Arts, Littératures, Langues et Civilisations, Philosophie, Information et Communication) a pour établissement principal l'Université de Toulouse 2 - le Mirail, l'Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier étant co-accréditée.

Restructurée à mi-parcours du présent quadriennal, elle comprend de bonnes équipes, dont certaines sont elles-mêmes en restructuration.

Des collaborations ont été établies avec les autres établissements d'enseignement supérieur de la région et avec les autres ED au sein du PRES Midi-Pyrénées et du Collège Doctoral de Site. Toutefois, cette ED, nouvelle dans sa configuration, doit se faire connaître et reconnaître. La désignation de la directrice de l'ED à la direction du Collège Doctoral de Site y aidera sans doute.

## Avis condensé

### • Avis global :

Deux ans après sa transformation, l'ED ALLPH@ a su évoluer de manière remarquable et fait preuve d'un dynamisme incontestable. Elle manifeste une attitude très volontariste d'établissement de synergies entre les unités de recherche, et s'est engagée dans une démarche dynamique d'élaboration d'une identité commune autour des concepts d'art et de création, notamment dans la dialectique « arts et sciences ».

Cette évolution doit sans doute beaucoup à la personnalité énergique de la directrice de l'ED, qui s'est investie et a su mobiliser autour d'elle.

L'ED doit toutefois continuer ses efforts pour solder les effets de dysfonctionnements passés.

Il faudra pour cela :

- solder le passif des inscriptions en 6<sup>ème</sup> année et au-delà, veiller à ne pas en reprendre,
- créer des structures de gouvernance stables qui gèrent les inscriptions, les réinscriptions, les dérogations et les litiges.

Une attention particulière doit être portée aux abandons pour affiner la politique d'admission.

### • Points forts :

- Forte implication de la Directrice de l'ED.
- Réel effort pour mettre en œuvre une synergie entre les unités de recherche.
- Les moyens donnés par l'UTM.
- Limitation efficace du nombre de doctorants par encadrant.
- Taux d'accès aux emplois de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Mise en place d'une réelle vie scientifique de l'ED.
- Le rôle dans la vie culturelle locale.
- Mesures d'encadrement et d'accompagnement originales et inventives.
- Offre de formation pertinente.
- Très bonne ouverture au national et à l'international.
- Réseaux d'excellence en cours.



- Politique affirmée et efficace qui vise à forger une identité de l'ED autour des Arts, et notamment la dialectique "Arts et Sciences".
  - Dynamisme du fonctionnement de l'ED et forte implication des doctorants, véritables acteurs du dispositif.
- Points faibles :
- Doit encore faire sa place dans le PRES.
  - Absence de liens avec la MSH-T.
  - Trop peu de réunions du conseil.
  - Structuration interne inachevée.
  - Dispositifs d'information à construire.
  - Pas de moyens donnés par l'UPS.
  - Problèmes de coordination avec l'UPS.
  - Pas de procédure d'autoévaluation.
  - Poids des « doctorants historiques ».
  - Faible taux de soutenance (et très fort taux d'abandon).
  - Peu d'intervention de l'ED dans l'autorisation d'inscription.
  - Le seul critère de soutenance (le volume de la thèse mesuré en nombre de pages) est obsolète et inadapté à certaines disciplines.
  - Pas de procédure de suivi des docteurs.
  - Faible proportion de thèses financées.
  - Beaucoup trop faible implication dans les doctoriales.
  - Absence de structure qui gère les litiges.

## Notation )

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : A

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A



- Recommandations pour l'établissement :

Les moyens donnés aux ED par l'UTM (personnel et locaux) sont conséquents et témoignent d'un réel soutien. Toutefois, il semblerait que cette structure ait connu durant la dernière année des dysfonctionnements importants liés à des absences et à un *turn-over* excessif dans le personnel, il est essentiel de parvenir à une stabilisation du fonctionnement. De plus, afin que le suivi à 5 ans des docteurs puisse correctement être mis en place, il conviendrait qu'un personnel dédié soit affecté au service.

Conformément au décret d'août 2006, l'établissement est invité à mettre en place une procédure d'examen des candidatures des non HDR à la direction ou codirection de thèses par son Conseil Scientifique. Egalement dans l'objectif de respecter les textes, il convient de faire cesser la pratique de la suspension d'inscription, une non inscription une année valant abandon définitif de la thèse.

Enfin, les décisions financières concernant les actions internationales ayant trait aux études doctorales (Aires culturelles, cotutelles et post-doc) étant directement assurée par le Conseil Scientifique, il serait important de concevoir un dispositif, ou des procédures, associant les Ecoles Doctorales à ces décisions.

Une réelle interrogation demeure sur les moyens mis à disposition de l'Ecole Doctorale par l'établissement co-accrédité.

## Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

Le Conseil de l'école doctorale, composé de 24 membres, est conforme au texte, et tous les laboratoires y sont représentés, il est dommage qu'aucune personnalité extérieure étrangère ne figure parmi les membres. Avec 2 réunions par an, consacrées aux questions administratives, le conseil peut difficilement jouer un rôle dans la définition d'une politique scientifique, le décret de 2006 impose d'ailleurs au moins 3 réunions par an. De plus, aucun compte rendu n'est disponible sur le site WEB de l'ED.

La gouvernance est peu formalisée mais semble susciter une réelle implication de l'ensemble des partenaires.

Si les moyens donnés montrent un réel investissement de l'UTM dans ses ED, il serait nécessaire que l'UPS donne également un minimum de moyens à l'ED.

Enfin, le site WEB doit être finalisé et des procédures d'auto-évaluation mises en place.

- Bilan quantitatif :

L'ED est d'une taille (268 doctorants) qui permet à la fois une mutualisation interdisciplinaire et une proximité avec les doctorants. Comme c'est généralement le cas en LSHS le nombre d'encadrants est relativement faible (87 HDR). La règle de 6 doctorants maximum par directeur de thèse, fixée au niveau du PRES, est strictement respectée. Ceci est tout à fait remarquable pour les SHS, où les limitations, récentes, sont généralement de l'ordre d'une dizaine par encadrant. En diminution, la durée des thèses, environ 5 ans, est encore excessive. Le point noir est le nombre très insuffisant de soutenances (en moyenne 32 par an) corrélatif d'un taux très important d'abandon (sans doute de l'ordre de 40 %).



- Encadrement et suivi :

Le choix des sujets et l'admission des doctorants sont largement sous l'autorité des directeurs de thèses et d'unités. Toutefois, dans sa nouvelle formule, l'ED insiste sur la faisabilité en 3 ans et sur les financements escomptés. L'insertion professionnelle future du doctorant est également prise en compte. Si l'accueil initial des doctorants au moment de l'inscription semble peu formalisé, un dispositif de suivi original a été mis en place sous l'impulsion des doctorants eux-mêmes (doc-to-me). Une rencontre avec la directrice de l'ED, lors de la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année va être fortement encouragée.

La réinscription est automatique jusqu'en 3<sup>ème</sup> année, ensuite elle est tributaire de la décision d'une commission émanant du Conseil Doctoral. A partir de la 5<sup>ème</sup> année la Directrice de l'ED a un entretien avec le doctorant et son directeur de thèse.

Au-delà de la nécessité d'avoir suivi 100h de formation et des procédures légales (pré-rapports), la seule exigence pour la soutenance semble être un minimum de pages rédigées (350) ; cet archaïsme devra être corrigé.

Lié à une carence administrative, il n'y a aucun dispositif permanent de suivi de l'insertion des docteurs. Les données disponibles sont donc celles recueillies par contacts individuels, elles sont peu exploitables car ne respectant pas les catégorisations officielles. L'insertion semble toutefois très bonne, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche. Ce résultat exceptionnel est en partie dû à une donnée structurale de l'ED, i.e. la présence en nombre de doctorants titulaires de l'agrégation. Cette même donnée structurale explique le très fort taux de doctorants salariés sur poste stable (dans l'enseignement secondaire). On soupçonne toutefois que le revers de la médaille est un taux très élevé d'abandons: le seuil de tolérance pour abandonner son projet de thèse est relativement bas si l'on a déjà un emploi stable.

- Financement des thèses :

Il y a seulement 17,5 % de thèses financées, 69 % des doctorants sont salariés et 13,5 % n'ont pas de ressources connues.

La directrice de l'ED et quelques directeurs d'unités font preuve d'un grand dynamisme dans la recherche de nouveaux financements (par exemple, « thérapie littéraire » en milieu hospitalier, activité devant déboucher sur un CIFRE).

Même s'il est bien connu que le taux de financement de thèse en SHS est particulièrement bas, le peu de thèses financées au sein de l'ED est choquant. Même s'il n'est pas envisageable en SHS d'exiger un seuil de financement pour l'inscription en thèse, il est essentiel que soit discutée la question des moyens de subsistance du thésard avec le directeur de thèse pressenti. L'ED annonce s'engager dans cette voie.

- Formation :

Globalement, l'ED est très active sur ce versant formation des doctorants.

100H, dont 30 imposées dans 3 axes de formations spécifiques :

- disciplinaire et interdisciplinarité ;
- méthodologie ;
- professionnalisation et ouverture à l'international.

De plus, l'ED organise deux fois par an une journée scientifique sur des thématiques transversales des unités de recherche.

Il existe également une mutualisation avec l'offre de formation du site, notamment avec le CIES. Toutefois, malgré un collègue de l'UTM missionné, l'ED semble peu participer à l'organisation des doctoriales du PRES. Le nombre de doctorants de l'ED s'y inscrivant est beaucoup trop faible.



- Ouverture nationale et internationale :

Sur ce plan également, l'ED fait preuve d'un grand dynamisme. 27 % des doctorants viennent de l'extérieur, dont 7 % sont titulaires de masters (ou équivalent) étrangers.

Des collaborations sont amorcées avec des établissements lyonnais (Lyon 2 et ENS). Une convention est en préparation. Un autre projet est de collaborer avec l'association STARS qui développe des projets innovants de recherche fédérant les scientifiques, artistes, collectivités et industriels les plus mobilisés autour de « Art et Science ».

Il y a 21 cotutelles en cours. Pour faciliter la mobilité des doctorants, une convention a été signée avec le *Graduate Center for the Study of Culture* de Gießen/RFA.

Enfin, en réponse à un appel à projets communautaire de la DG Education et Culture, une proposition mobilisant plusieurs champs de compétence de l'ED ALLPH@ (Théâtre, Design, Musique) a été déposée par des membres d'unités de recherche de l'ED en partenariat avec plusieurs pays européens (Roumanie, Pologne, Espagne).

Faute de moyens, l'ED ne soutient pas financièrement la mobilité. Cependant, les unités de recherche reçoivent 1500 € du CS de l'UTM pour chaque thèse en cotutelle.

- Projet :

Fruit d'une très récente restructuration, cette ED veut d'abord conforter et pérenniser la nouvelle dynamique. Quelques projets spécifiques sont toutefois mis en avant dans le dossier.

Sur le plan de la formation, seront organisés, d'une part des *workshops* pour approfondir certaines questions scientifiques avec des scientifiques qui en sont spécialistes, d'autre part des journées de réflexion autour du thème de la créativité (les Interlocs). Ces journées viseront à ce que des doctorants analysent leur pratique de la créativité dans le cadre de leur thèse en la confrontant avec celle des autres doctorants.

Sur le plan de la politique d'ouverture internationale, une candidature pour la mise en place d'un Doctorat Erasmus Mundus va prochainement être présentée. En outre, des projets de collaboration existent avec d'autres pays, notamment avec l'Allemagne.





# Observations du Président )

Toulouse, le 17 mars 2010

**PRESIDENCE**

Monsieur Alain MENAND  
Directeur de la section des  
formations et des diplômés -  
AERES

**BLAGNAC**  
IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073  
31703 BLAGNAC CEDEX  
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

**Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation  
de l'école doctorale ALLPHA – ED 328**

**CAHORS**  
ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282  
46000 CAHORS CEDEX  
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

Monsieur le Directeur,

**FIGEAC**  
IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC  
46100 FIGEAC  
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

L'Université a pris connaissance du rapport de l'AERES de l'ED ALLPH@  
(Arts, Lettres, Langues, Philosophie et Communication) et des  
recommandations qui l'accompagnent.

**FOIX**  
ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE  
09000 FOIX  
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

Concernant la pratique des suspensions d'inscription, l'Établissement rappelle  
qu'elle a été considérée comme une solution adaptée aux contraintes  
personnelles d'une partie de son public.

**MONTAUBAN**  
ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAURIOL  
82017 MONTAUBAN CEDEX  
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

Sur ce point comme sur les autres observations du Comité de visite touchant à  
la durée des thèses, aux conditions matérielles de leur réalisation, l'Université  
demandera au Conseil Scientifique de proposer un cadre et des règles plus  
adaptés tenant compte à la fois de la réglementation et de la diversité de ses  
publics doctorants.

Elle demandera également au Conseil Scientifique de réfléchir aux modalités  
de mise en œuvre d'une procédure d'examen des candidatures des non HDR à  
la direction ou codirection de thèses (conformément au décret d'août 2006),

Je vous prie de trouver ci-dessous les observations formulées par Monique  
MARTINEZ, directrice d'ALLPH@ :

Le Conseil Doctoral de l'ED ALLPH@, après avoir pris connaissance  
du rapport d'expertise de l'AERES, tient à remercier le Comité pour son  
travail. Il se réjouit que les experts aient souligné l'efficacité de la  
restructuration de l'ED, son dynamisme et son ouverture internationale.

Il remercie également le Comité d'évaluation d'avoir pointé un  
problème de fonds, celui du taux de financement dans les domaines ALL.  
Malgré tous nos efforts envers les entreprises et pour répondre aux Appels  
d'Offre PRES, Région, Ministère, notre taux, bien qu'ayant augmenté, reste  
faible si on le compare aux autres ED du site de Toulouse. Si on le compare au  
taux de financement national, dans le domaine de ALL, il est dans la moyenne

**CAMPUS DU MIRAIL**

TELEPHONE : 05 61 50 44 99  
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL

TEL : +33 5 61 50 44 99  
FAX : +33 5 61 50 43 50  
E.MAIL : [Presidence@univ-tlse2.fr](mailto:Presidence@univ-tlse2.fr)

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)



## PRESIDENCE

### BLAGNAC

IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073  
31703 BLAGNAC CEDEX  
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

### CAHORS

ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282  
46000 CAHORS CEDEX  
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

### FIGEAC

IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC  
46100 FIGEAC  
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

### FOIX

ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE  
09000 FOIX  
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

### MONTAUBAN

ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAURIOL  
82017 MONTAUBAN CEDEX  
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

## CAMPUS DU MIRAIL

TELEPHONE : 05 61 50 44 99  
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL

TEL : +33 5 61 50 44 99  
FAX : +33 5 61 50 43 50  
E MAIL : [Presidence@univ-tlse2.fr](mailto:Presidence@univ-tlse2.fr)

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

(si on considère la progression en 2008-2009).

Certaines remarques nous paraissent fondamentales pour l'avenir (et nous allons prendre les mesures nécessaires), d'autres en revanche nous semblent devoir être nuancées.

Bien évidemment nous allons augmenter la périodicité des réunions du Conseil, qui seront systématisées au nombre de trois. Nous mettrons en ligne les contenus sur le site internet de l'ED (les comptes rendus des années antérieures y seront aussi ajoutés).

Nous élargirons la commission de thèses, qui fonctionnait déjà pour les inscriptions dérogatoires, à toutes les années, et notamment pour la première inscription.

Nous allons concevoir un dispositif d'évaluation des formations (google docs) et faire remplir un questionnaire en ligne. Nous ne validerons les formations que lorsque les questionnaires auront été remplis.

Nous proposerons, pour siéger au Conseil en tant que personnalité scientifique étrangère, un représentant du Graduate Center for the Study of Culture (GCSC) de Justus-Liebig-Universität Gießen, centre avec lequel nous avons des collaborations privilégiées.

Enfin, pour les Doc to me nous avons prévu une solution de compromis pour ne plus laisser aux seuls étudiants l'initiative d'y assister sans pour cela les obliger à en prendre un en charge : l'assistance ou la participation à un Doc to me seront obligatoires au cours des deux premières années et devront être validés dans leur parcours de formation.

Pour ce qui est des autres remarques, nous voudrions préciser ce qui n'a pas été compris ou clarifié de façon assez précise dans notre dossier.

Le rapport souligne que nous ne traitons en Conseil d'ED que des aspects administratifs, car nous ne nous réunissons que peu. Le travail de restructuration mené à l'ED, la mise en place de dispositifs innovants de formation, tout comme le développement au national et à l'international prouvent de toute évidence que nos Conseils ont été intenses et avant tout politiques.

Pour ce qui est du lien avec la MSHT, même si nos collaborations existent bien que ponctuelles –via ARPEGE, le CAS et PLH-, les chercheurs de l'ED très investis dans l'IRPALL ne peuvent se multiplier. L'IRPALL est une structure fédérative reconnu par le Ministère au même titre que la MSHT et fortement soutenu par l'établissement. Elle offre des possibilités de collaboration plus importantes que cette dernière entre les laboratoires du secteur ALL.

Pour ce qui est des critères de soutenance de l'ED, qui ne seraient que quantitatifs, la formulation en nombre de pages est maladroite et ne correspond pas à la réalité. La thèse présentée en soutenance fait l'objet de deux pré-rapports de spécialistes proposés par le directeur de thèse et validés par l'ED. Ces rapports sont également expertisés par l'ED et sont des préalables requis pour lancer la procédure d'évaluation par le jury. L'Ed réaffirme ses exigences de haut niveau scientifique, le principe d'un texte homogène, non fragmenté (pas d'articles) et d'une importance conséquente. Nous nous appuyons sur l'homogénéité des critères pour les disciplines fédérées par l'ED et sur les recommandations des sections. Les statistiques sur les mentions décernées sur les trois dernières années prouvent, de toute évidence, que le critère quantitatif n'est pas pris en compte.



**PRESIDENCE**

	Félicitations du jury	Très honorable	Honorable	Total de thèses soutenues
2007/2008	19	14	0	33
2008/2009	23	9	1	33
2009/2010	16	4	1	21

Pour ce qui est de la participation aux Doctoriales, même si traditionnellement nos disciplines sont plus académiques, nous avons progressé et cette année trois de nos doctorants sont inscrits à la prochaine session.

Pour ce qui est de la stabilité de la gouvernance, nous nous étonnons : nous avons créé un bureau ALLPH@ et mis en place une commission de thèses pour les inscriptions dérogatoires (qui sera élargie comme affirmé plus haut). Le bureau est une instance collégiale de concertation et la cohésion de l'équipe que vous avez rencontrée prouve que les principes d'un fonctionnement solide sont en place.

Nous voulons clarifier aussi la remarque sur l'absence de procédures de médiations de l'ED en cas de litige. Même si cela n'est pas consigné explicitement (et nous allons le faire), l'ED est une instance intermédiaire après la médiation du directeur de laboratoire et avant celle prévue au niveau de l'Etablissement par le CS.

Enfin nous tenons à dire que les procédures d'accueil des étudiants nous tiennent à cœur. Nous organisons une réunion de rentrée chaque année, avec une présentation serrée de l'ED, son fonctionnement, la formation, tous les dispositifs de suivi et de réseaux étudiants qui y sont associés (associations Ad Hoc, Atria, Laboratoire Junior, etc).

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

**BLAGNAC**

IUT TOULOUSE II

1, PLACE G. BRASSENS - BP 60073  
31703 BLAGNAC CEDEX  
TELEPHONE : 05 62 74 75 75

**CAHORS**

ANTENNE DE L'UTM

273, AVENUE H. MARTIN - BP 282  
46000 CAHORS CEDEX  
TELEPHONE : 05 65 23 46 00

**FIGEAC**

IUT TOULOUSE II

AVENUE DE NAYRAC  
46100 FIGEAC  
TELEPHONE : 05 65 50 30 60

**FOIX**

ANTENNE DE L'UTM

4, RUE RAOUL LAFAGETTE  
09000 FOIX  
TELEPHONE : 05 61 02 19 80

**MONTAUBAN**

ANTENNE DE L'UTM

116, BOULEVARD MONTAURIOL  
82017 MONTAUBAN CEDEX  
TELEPHONE : 05 63 63 32 71

**CAMPUS DU MIRAIL**

TELEPHONE : 05 61 50 44 99  
TELECOPIE : 05 61 50 43 50

INTERNATIONAL

TEL : +33 5 61 50 44 99  
FAX : +33 5 61 50 43 50  
E MAIL : [Presidence@univ-tlse2.fr](mailto:Presidence@univ-tlse2.fr)

5, ALLEES ANTONIO-MACHADO  
F - 31058 TOULOUSE CEDEX 9

INTERNET : [www.univ-tlse2.fr](http://www.univ-tlse2.fr)

Daniel FILÂTRE



Direction de la Recherche

Toulouse, le 19 avril 2010

Affaire suivie par  
Ghislaine MACONE-FOURIO  
téléphone  
05 61 55 63 26  
télécopie  
05 61 55 69 53  
courriel  
[mlemort@adm.ups-tlse.fr](mailto:mlemort@adm.ups-tlse.fr)

Le Président

au

Président du comité d'experts de l'AERES

**Objet : Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation de l'école doctorale «Arts, Lettres, Langues, Philosophie et Communication » n°328 portée par l'Université Toulouse 2 Le Mirail**

Le soutien administratif, financier, et en allocations, avait été fléchi lors du précédent quadriennal directement par le Ministère, et d'une manière générale principalement vers l'établissement support de l'ED. C'est ce qui explique que la contribution générale de l'UPS apparaissait comme modeste en regard du potentiel scientifique des laboratoires rattachés à l'ED ALLPH@ portée par UT2.

Lors du prochain quadriennal, dans le cadre de l'autonomie renforcée des établissements, les soutiens en moyens humains et financiers seront réexaminés et adaptés au potentiel de recherche associé à chaque ED, dans chaque établissement tutelle de l'ED et via la concertation au niveau du PRES "Université de Toulouse". L'installation des ED dans de nouveaux locaux sur le site de Rangueil (anciens locaux de l'ENSIACET) permettra de loger l'ED ALLPH@ dans de bonnes conditions, auprès des autres ED du site de Rangueil.

Gilles FOURTANIER